

 <b>INSTITUT DE L'ÉLEVAGE</b>	<p><b>Compte-rendu</b></p>  <p><b>Dossier « Evaluation des chiens de protection »</b></p> <p><b>Réunion du 09/10/13</b></p> <p><b>Drôme</b></p>	
Rédacteurs : B. DUCREUX V. DAVID		<b>Rév. 0</b>
		Date <b>09/10/13</b>
Présents :	Xavier Boivin (INRA), Jean-François Courreau (ENV Maisons-Alfort), Frank Dieny (FNO), Véronique Guillon (DRAAF RA), Christelle Maupoux (DDT 26), Stéphanie Retournay (DDT 26), Mario Massucci (SCC), Fabienne Laroudie (EPLEFPA des Combrailles, Saint Gervais d’Auvergne), Gilles Schneider (EPLEFPA des Combrailles, Saint Gervais d’Auvergne), Fabrice Charria (Pastorale Pyrénéenne), Gilbert Guillet (Pastorale Pyrénéenne), Bernard Mandaroux (Eleveur ovin Vaunaveys-la-Rochette), Claire Chuilon (FDO 26/FRORA), Valérie David (Idele), Barbara Ducreux (Idele)	
Excusés	Bertrand Deputte (ENV Maisons-Alfort), André Varlet (SCC), Jean-Paul Kerihuel (SCC), Amélie Villette (FNO), Bertrand Bouffartigue (Races de France), Rémi Leconte (MRE PACA), Cendrine Bornerand (DDT 73)	

## INTRODUCTION

Frank Dieny a rappelé l'historique de la mise en place du test ainsi que l'objectif du travail réalisé et présenté ce jour : mettre en place un outil d'évaluation issu de la combinaison des tests de la SCC et de l'Institut de l'Elevage. Celui-ci doit permettre de vérifier si le chien présente les caractéristiques minimales attendues pour assurer une protection optimale du troupeau (évaluation de sa qualité pastorale) et s'il présente un risque vis-à-vis des humains (évaluation de son agressivité). L'objectif à long terme est de réduire l'hétérogénéité qu'il existe sur le terrain en réalisant une sélection et une qualification des chiens reproducteurs. Aujourd'hui, le test présenté permet de discriminer les chiens qui ne présentent pas une bonne qualité pastorale et/ou les chiens agressifs. Nous ne sommes pas encore dans la notation des chiens et leur classement même si c'est l'objectif à terme. Le test étant fait en conditions réelles, les observations réalisées amèneront le testeur à proposer à l'éleveur de brebis des mesures adaptées si le résultat de l'évaluation de son chien ne montre pas une efficacité optimale en matière de protection du troupeau ou fait déceler un risque vis-à-vis de l'Homme.

Conformément à la décision de la réunion du 4 février 2013, ce test a été élaboré par un groupe d'experts constitué de Xavier Boivin (INRA de Theix), Jean-François Courreau (ENV Maisons-Alfort) et Bertrand Deputte (ENV Maisons-Alfort) et animé par l'Institut de l'Elevage.

L'objectif de la journée est d'étudier la faisabilité du test proposé pour pouvoir assez vite le mettre en place (validation par le Ministère, formation et accompagnement des testeurs, formation des éleveurs à l'utilisation des chiens de protection...). Le test pourra ensuite évoluer au fur et à mesure de la remontée des données d'évaluation. Par exemple, certaines mesures non discriminantes pourront être enlevées.

Il a été rappelé que la mise en place du test ne doit pas revêtir d'un caractère obligatoire mais doit être réalisé sur la demande de l'éleveur.

La question de la responsabilité de l'éleveur en cas d'attaque et de morsures a été posée et devra être traitée dans un autre cadre.

Véronique Guillon de la DRAAF Rhône-Alpes précise que le test est avant tout un outil d'aide à la décision pour l'éleveur, il ne peut en aucun cas le dédouaner de sa responsabilité. Il peut néanmoins être mis en avant et constituer un élément positif pour montrer que l'éleveur est soucieux du bon comportement de ses chiens en cas de litige avec un tiers.

**Remarque** : Il a été proposé d'associer la Fédération Régionale Ovine de Rhône-Alpes au groupe de travail.

### **PRESENTATION DU TEST (CF DIAPORAMA)**

Le contexte, les objectifs de travail et le programme de la journée ont d'abord été exposés. La présentation du test s'est déroulée en deux phases :

- Une première phase de présentation générale du test (quels chiens sont concernés ? Qui réalise le test ? Dans quelles conditions faire le test ? Quels matériels sont nécessaires ?)
- Une deuxième phase de présentation des 6 épreuves du test à partir de vidéos tournées la semaine précédente dans l'exploitation de M. Mandaroux, éleveur ovin dans la Drôme, qui possède deux chiens de protection (1 Montagne des Pyrénées et un Berger d'Asie centrale).

### **DISCUSSIONS & DECISIONS SUITE A LA PRESENTATION DES EPREUVES ET A LEUR MISE EN ŒUVRE SUR LE TERRAIN**

Plusieurs points ont été débattus :

- **L'évaluation individuelle des chiens** : il a été acté que l'objectif principal du test étant à terme la sélection génétique des chiens, l'évaluation des chiens en groupe n'est pas adaptée et que l'échelle individuelle est indispensable.
- **Le profil des testeurs** : il faut rajouter la connaissance du pastoralisme et de l'élevage.
- **L'accessibilité des parcelles** : la parcelle doit être accessible mais pas à côté d'une route ou d'un chemin très fréquenté pour limiter les perturbations extérieures. Il est aussi demandé que la parcelle soit éloignée de la bergerie.
- **Le lot de brebis sur lequel est réalisé le test** : un lot d'une cinquantaine de brebis (50 à 70) semble adapté.
- **Lieu d'installation de la zone de test** : elle nécessite une discussion préalable avec l'éleveur.

- **L'équipement du testeur et de l'évaluateur** : il est rajouté que l'évaluateur doit aussi être équipé d'un bâton lors de l'épreuve « entrée dans la parcelle ».
- **Placement de la tente** : tente sous le vent pour éviter que le chien ne sente son maître.
- **Le test du stimulus sonore** : un pistolet d'alarme (amorce 6) sera utilisé, à 30 m du chien. Il a été précisé que la réaction d'un chien à un coup de fusil peut être altérée par une expérience traumatisante antérieure. Cependant, ce test est un bon moyen pour tester la stabilité émotionnelle du chien. Après discussion, ce test sera gardé mais il faudra interroger le propriétaire sur les expériences traumatisantes qu'à pu vivre le chien.
- **L'épreuve 'Entrée dans la parcelle'** : il est proposé de rajouter une partie dans cette épreuve. Si le testeur et l'évaluateur peuvent arriver jusqu'au milieu de la parcelle sans que le chien ne s'interpose, s'ils se sentent en sécurité et qu'ils sont à plus de 3 mètres du chien, le testeur lève 5 fois les bras (de la verticale à l'horizontale), 1 mouvement par secondes.

Il a été rappelé que le rush est une attitude permettant de discriminer les chiens mordeurs des chiens non mordeurs. Cependant, il est indispensable de préciser le registre comportemental du chien en matière d'agressivité. Un groupe de travail constitué de Jean-François Courreau, Xavier Boivin, Gilles Schneider, Mario Massucci et de Gilbert Guillet va être réuni avant la fin novembre pour travailler sur ce registre comportemental.

Concernant la grille de notation des épreuves, il a été demandé de rajouter après chaque épreuve une case « autres observations du testeur ».

**Les représentants de la FNO, de la SCC, de la Pastorale Pyrénéenne, de l'EPLEFPA de Saint Gervais d'Auvergne, de l'Institut de l'Élevage ainsi que Jean-François Courreau et Xavier Boivin entérinent le test dans sa nouvelle forme. Une fois le registre comportemental précisé, il sera présenté au MAAF.**

Véronique Guillon a précisé que toute personne/ORGANISME peut proposer un test de comportement des CPT dans le cadre du dispositif de soutien au pastoralisme (mesures 323 C1/ protection des troupeaux contre la prédation) à condition qu'il respecte le cahier des charges de la circulaire du

DGPAAT/SDEA:C2013-3026 (annexe 8) et qu'il soit validé par une autorité scientifique comme prévu par cette circulaire. En outre aucun test ne peut-être désigné comme étant le test de référence et être imposé.

Les représentants de la FNO, de la SCC, de la Pastorale Pyrénéenne, de l'EPLEFPA de Saint Gervais d'Auvergne, de l'Institut de l'Élevage ainsi que Jean-François Courreau et Xavier Boivin ont insisté sur le fait que, dans un objectif de sélection de chiens dont la population est limitée (environ 1500 chiens de protection en France), il est indispensable que l'ensemble des chiens soit évalué à partir du même test. Ce nouveau test, une fois validé par le MAAF, remplacera les précédents tests proposés par la SCC et l'Institut de l'Élevage.

Frank Dieny a rappelé que l'échec de la mise en place des précédents tests est dû au fait que l'administration s'est reposée uniquement sur la profession pour leur mise en place. Il pense donc que la réussite du déploiement de ce nouveau test proposé nécessite une implication des techniciens prévention des DTT (il serait donc judicieux de le leur présenter plus concrètement sur le terrain). Véronique Guillon précise que les techniciens chargés de la mise en place des mesures de protection sont demandeurs d'outils d'aide à la décision mais restent libres de la démarche à mettre en œuvre.

Véronique Guillon informe qu'un groupe de travail portant sur la sécurisation de l'utilisation des chiens de protection va être prochainement mis en place dans le cadre du groupe national loup. Il devra en outre travailler sur la structuration de la filière chien de protection (mise en place du recensement, mise en œuvre des tests).

Frank Dieny espère beaucoup de la mise en place d'un groupe de travail, issu du Groupe National Loup, sur ce thème, afin de traiter de ces questionnements mais aussi de l'ensemble de la problématique chien de protection, de la formation des éleveurs à l'accompagnement technique, jusqu'au problème de leurs responsabilités.

Nous tenons à remercier Christelle Maupoux et Stéphanie Retournay de leur aide pour l'organisation de cette journée.

Un grand merci à Bernard Mandaroux pour son accueil !